

Compte rendu du Conseil Municipal du 21/06/2022

Début de séance:19h

Présents : Nicolas et Sébastien Jouve, Jean-Camille Larroque, Marlène Neige, Jean-François Melot, Chantal Herrault.

Absent : Antoine Benezzy

Secrétaire de séance : Chantal Herrault

- 1) Après lecture, le CR du Conseil municipal du 12/05/2022 est approuvé à l'unanimité
- 2) L'exposition sur l'histoire du barrage et l'enfouissement de Port Dieu sera présente encore cette année, dans la chapelle des Manents. Faute de bénévoles suffisants pour assurer la permanence, EDF propose à la commune, une convention d'embauche d'une personne qui assurera les ouvertures du mardi au samedi inclus de 14h30 à 18h30. Celle-ci recevra une rémunération de 3000€ brut, alloués à la commune, par EDF, pour juillet et août. Les lundis et dimanches seront assurés par des bénévoles.
Une jeune étudiante en commerce à Ussel a été retenue pour ce poste.
Nicolas demande l'autorisation de signer la convention avec EDF et faire les démarches nécessaires.

Accord à l'unanimité

- 3) Un nouveau plan comptable sera mis en place sur le plan national à partir de 2024. Pour permettre à Chrystèle de se roder sur la comptabilité la plus simple, compte tenu de son travail sur 3 communes, Nicolas propose d'appliquer la nouvelle nomenclature dès cette année. L'écriture M57 regroupera les M14 et M39. Cela ne changera rien pour la commune.

Approbation à l'unanimité

- 4) Il est demandé à l'approbation du Conseil, deux transferts de charges de deux communes vers HCC :
 - Dojo de Bort-les-Orgues, pas de surcoût car déjà pris en charge avant
 - Entretien et surveillance de la baignade à Sornac, coût 4151,43€/an

Accord à l'unanimité

- 5) Projet d'éclairage public à Confolent

Des travaux d'enfouissement de lignes (tous réseaux) auront lieu. Route de Lachaux, actuellement désignée rue Joseph Picard, les poteaux en ciment seront remplacés par des poteaux en acier, notamment un devant la maison de M. Chancel. Pas d'éclairage public pour les maisons de JC Larroque (à sa demande), de Solange Gueguen et de M. Durand, mais seront conservés les emplacements (appelés massifs), reliés par des gaines, pour le cas où les propriétaires le demanderaient à l'avenir.

Le transformateur présent derrière le cimetière sera remplacé par un nouveau, sur le Coudert. Le système de branchement et du commandement de mise en route est pris en charge par EDF.

L'investissement sera facturé par le Syndicat de la Diège à hauteur de 70 % du coût (30 % à charge du syndicat) soit : 2798,53€ pour la commune et 1199,37€ pour le syndicat.

Décision approuvée à l'unanimité

- 6) A partir du 1^{er} juillet, les modalités de publicité des actes changent : dématérialisation totale des délibérations. Le compte rendu des réunions du Conseil municipal sera remplacé par un PV ouvert en début de séance, refermé seulement en début de séance du Conseil suivant. Les personnes n'ayant pas Internet n'y auraient plus accès. Il est possible, pour les communes de moins de 3500 hab de demander une dérogation pour conserver le registre des délibérations. Nicolas nous demande l'autorisation de demander cette dérogation .

Accord à l'unanimité

7) Questions diverses

- Une convention d'entretien du site de Port Dieu avait été signée, il y a quelques années, pour entretien, gestion et revalorisation du site. Ce travail était sous traité par l'association coût de main. Le coût de l'opération s'élevait à 2400€/an. Les responsables d'HCC, constatant qu'une grande partie de cet entretien se faisait sur des terrains privés, décident une rupture de convention, à l'amiable. Elle propose de signer une convention de prestations de son service entretien, pour la partie publique avec seulement facturation des déplacements.

Accord à l'unanimité

- Le bourg de Confolent est le point de départ de la rando De Villages en Barrages. La partie rive gauche (retour vers Confolent) sera homologuée en cours d'année. Pour permettre un départ tôt le matin, il est envisagé l'installation d'un point de couchage sur le terrain communal face au tri. 2 bungalows bardés bois seraient aménagés : l'un avec 3 couchages, l'autre en sanitaires et point d'alimentation. Le tout serait investi et géré par l'association de Villages en Barrages, une convention de mise à disposition du terrain, à titre gratuit, devra être signée entre l'association, HCC et la commune.
- Le 9 juillet aura lieu l'inauguration du coin barbecue, point de départ de la rando de Villages en Barrages. Un apéritif sera servi. Seront présents des représentants de l'association.
- Le samedi 23 juillet, la CONF' organise à Port Dieu un concert suivi d'un repas.